

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF421

présenté par

M. Carrière, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Plan Vélo 2023-2027 (<i>ligne nouvelle</i>)	500 000 000	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, les député·es LFI-NFP proposent de dédier 500 millions d'investissements publics dédiés au financement des infrastructures cyclables, en complément des investissements menés par les collectivités territoriales.

Le Gouvernement s'est doté en mai 2023 d'un Plan vélo de 1,25 milliard d'euros en cinq ans, soit 250 millions d'euros par an, c'est-à-dire un peu moins de 4 euros par habitant et par an. Ce montant ne permettra pas d'atteindre les objectifs car selon les recommandations de l'Ademe, l'effort d'investissement doit donc être renforcé pour atteindre 30 €/hab/an, ce qui implique d'investir 2,5 milliards d'euros jusqu'en 2027 (7,5 €/an/habitant). Il s'agit d'une demande portée par tous les acteurs du vélo, collectivités, filières économiques et usagers.

Les député·es LFI-NFP proposent donc de doubler les fonds dédiés au plan vélo, en portant à 500 millions d'euros l'investissement annuel.

Le présent amendement prévoit d'abonder de 500 millions d'euros le programme nouvellement créé "Plan Vélo 2023-2027". Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'autres programmes de la mission. Les crédits permettant d'abonder en CP et en AE le

programme nouvellement créé sont issus d'un transfert de crédits 500 millions d'euros en CP et en AE issus de l'action 10-01 du programme 345 "Service public de l'énergie". Les député.es LFI-NFP appellent le Gouvernement à lever le gage.

Cet amendement a été travaillé avec la Fédération française des usagers de bicyclette.